

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 947

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Christophe, Mme Frédérique Dumas,  
M. Meyer Habib, M. Herth, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer,  
M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli en cas de maintien de la fusion des CT et CHSCT.

Il supprime les compétences en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dévolues au nouveau comité social d'administration car cette instance ne jouirait pas des compétences spécialisées nécessaires dans ces domaines.